



L'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes en ESAT

Témoignage à partir de 2 dispositifs mis en œuvre au sein de l'association Kan Ar Mor :

- Un dispositif de cessation progressive d'activité :
 - L'Atelier Alterné (29), ou SACAT *section annexe de CAT* (35) ou *section adaptée de CAT* (44), ou SATRA *service d'accueil et de travail adapté* (22), ...
- Un dispositif de passage en retraite dans un Foyer pour Personnes Handicapées Vieillissantes (FPHV)



Le contexte des Ateliers Alternés

L'atelier Alterné s'adresse à :

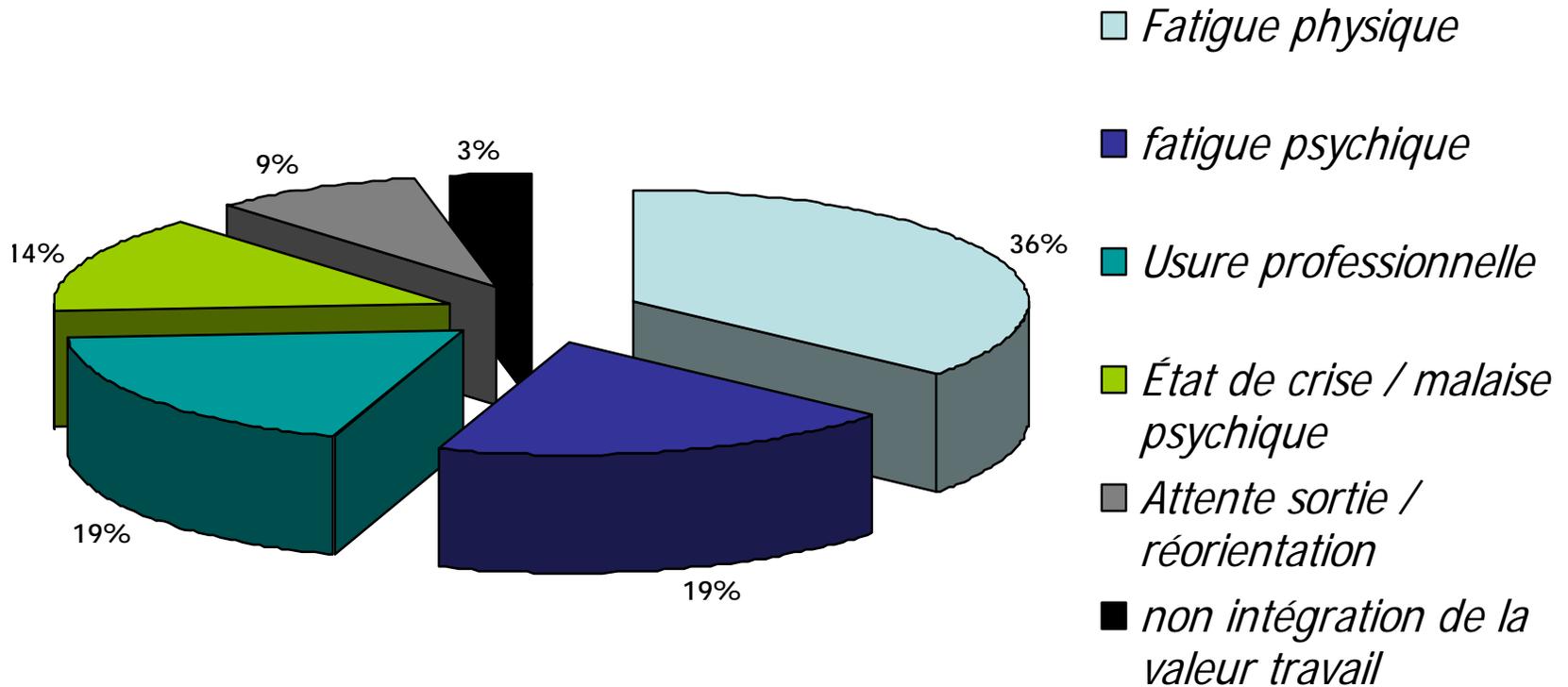
- Des travailleurs qui ont besoin d'aménager leur temps de travail
 - qui avancent en âge ou qui ont des problèmes de santé
 - Ou dont les capacités ou l'intérêt au travail ont diminué
 - Ou des travailleurs plus jeunes qui ne peuvent travailler à plein temps
- Mais qui ont besoin de garder une identité professionnelle
 - Ils sont valorisés par l'image du travail
- Et qui ont besoin d'être accompagnés sur le temps dégagé
 - Ils ne rentrent pas en famille ou au foyer d'hébergement



Les Ateliers Alternés à KAN AR MOR

- Agrément 24 places ETP
 - soit 48 personnes accueillies à mi-temps
 - Carhaix 4
 - Quimper 4
 - Douarnenez 8
 - Pont-Croix 8

Les principaux motifs d'orientation



La mise en œuvre

- Une nouvelle orientation CDAPH
 - Mi-temps travail / mi-temps Atelier Alterné
- Un aménagement du temps « à la carte »
 - Sur la journée (matin / après-midi)
 - Sur la semaine
 - Sur la quinzaine
- Des activités variées qui stimulent et mobilisent
 - Les capacités physiques
 - Les capacités intellectuelles

Profil du personnel d'encadrement

- L'encadrant Atelier alterné est rémunéré par le Conseil Général du Finistère.
 - Le ratio d'encadrement est de 1 encadrant pour 8 usagers
- Formation : en lien avec l'éducation spécialisée
 - Éducateur spécialisé, Éducateur Technique spécialisé, Moniteur-éducateur, animateur ...
- Compétences requises :
 - Connaissance de la population (handicap, vieillissement, maladie mentale)
 - savoir pratiquer une écoute active, avoir une bonne capacité d'empathie ...
 - Capacité d'animation, proposer des activités variées, savoir utiliser des supports (aide à la relation , à la valorisation), ...
 - capacité à porter des projets (dynamisme, capacité d'ouverture sur l'environnement, communiquer, avoir le sens des initiatives, être force de proposition

Posture professionnelle

- Construire la cohérence des interventions :
 - En partenariat avec les autres professionnels
 - Moniteurs d'atelier, éducateurs foyer, éducateurs SAVS, psychologue, psychiatre, ...
 - En partenariat avec l'environnement de l'utilisateur
 - tutelles, familles, associations, ...
- Pratiquer une individualisation de l'accompagnement
 - Prendre une posture d'écoute et de soutien
 - bien traitante, qui respecte les rythmes biologiques et sociaux, l'intégrité physique et morale
 - Adopter une posture d'accompagnement : « à côté de » et non « à la place de »
 - Porter un regard positif sur l'utilisateur : mettre en valeur ses potentialités et non ses limites
 - Définir un projet individualisé d'accompagnement
 - Révisable et modulable en fonction de la réalité des besoins de l'utilisateur
 - Co-construit avec lui
 - Proposer un service souple et adapté
 - Qui s'adapte en permanence et qui répond aux besoins ponctuels ou permanents des usagers

Déroulement d'une journée-type

- L'accent est mis sur la disponibilité et la participation
 - Un temps d'accueil personnalisé
 - Une préparation collective de la séquence ou des activités planifiées (*extérieures, intérieures*)
 - Déroulement de l'activité
 - Un temps d'échange/de bilan collectif en fin de journée
 - *verbalisation, régulation du groupe, ...*
 - Des repères institués
 - *des règles de fonctionnement, des règles de comportement, des temps de pause-café, ...*

Activités-type

- **Activité cuisine**
 - Pâtisserie, confitures, repas
- **Activités d'expression / artistiques**
 - Dessin, peinture, chant, danse, expression verbale, art floral, confection bijoux, peinture sur soie, perles, ...
- **Activités physiques**
 - Gymnastique, marche, parcours santé, activités nature (*champignons, ...*), centre équestre
- **Activités intellectuelles**
 - Bibliothèque, jeux (*observation, logique, mémoire, ...*), informatique, scolaire
- **Activités sociales**
 - Nettoyage des plages avec d'autres AA,
 - Visite d'expositions,
 - interventions diverses ESAT / UVE (*décoration, ...*)
 - Ouverture sur l'environnement par des intervenants extérieurs (*artistes, formateurs, animateurs, musiciens, ...*)
- **Soutiens particuliers aux usagers**
 - Esthétique, hygiène, prévention des conduites à risque, ...

Les apports de ce dispositif

- Garder le lien avec le monde professionnel
 - tant que nécessaire à l'utilisateur
- Laisser le temps à l'utilisateur et à sa famille de se projeter dans un nouveau cadre de référence
 - En lui permettant de découvrir et de s'épanouir dans d'autres activités que le travail
- Préparer un changement d'orientation
 - foyer de vie, maison de retraite, FPHV

Les limites du dispositif

- Ne pas devenir une « infirmerie »
 - L'AA n'a pas la vocation à accueillir les malades à la place du foyer ou des familles
- Ne doit pas servir de « repoussoir »
 - Ne pas lui imposer une image négative et donc dévalorisante
 - « si vous ne travaillez pas assez... vous irez à... »
 - « c'est un truc pour les enfants »
- Ne pas devenir un « mouiroir »
 - Ne pas se scléroser, tomber dans la routine, s'enfermer
 - Ce doit être un lieu de vie, d'ouverture, de mouvement
 - L'encadrant doit savoir se renouveler, proposer des activités variées
- Pour l'équipe, il faut éviter les oppositions, l'isolement par rapport aux moniteurs d'atelier
 - « ça ne rapporte rien » « ils ne font que se promener » «c'est la belle vie »



Foyer pour Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV)

- Un dispositif de passage en retraite dans un Foyer pour Personnes Handicapées Vieillissantes**
- Adossé à un Foyer-UVÉ**



Le contexte du Foyer PHV

S'adresse à :

- Des travailleurs d'ESAT parvenus ou ayant dépassé les 60 ans et toujours au travail
 - ou ayant passé 55 ans et souhaitant prendre une retraite anticipée
- Qui inscrivent leur projet de vie dans la continuité
 - Des usagers qui ne souhaitent pas vivre ailleurs qu'au Foyer-UVE
- Qui ne trouvent pas de réponses adaptées dans leur environnement
 - Trop autonomes pour les Foyer de vie
 - Trop dynamiques pour les maisons de retraite,
 - Manque de place en foyer logement et pas d'animation...

Le phasage du projet

- Conception du projet avec l'équipe du Foyer-UVÉ
 - à partir des besoins évalués
- Discussions avec le conseil général
 - Explicitation, objectivation des besoins, visite du Foyer, rencontre des usagers, validation
- Inscription dans le 3^{ème} Schéma départemental
 - en faveur des personnes handicapées 2005-2010
- Présentation en CROSMS en février 2007
 - Avis favorable pour 9 places
- Discussion budgétaire avec le CG29
 - Négociation des moyens humains et financiers
- **Ouverture du service en Juillet 2007**

La mise en œuvre du projet

Un nouveau service en foyer d'hébergement – UVE :

– Un accueil permanent

- 24 h / 24 en complémentarité entre les équipes UVE et PHV
- 7 jours / 7
- 365 jours / an

– De proximité

- Le service a été réparti sur 2 Foyers-UVE
 - Pont-Croix et Douarnenez
 - Les usagers ont gardé leur chambre
 - Ils ont conservé leur réseau relationnel et leurs repères habituels

le fonctionnement du service

- L'équipe PHV prend le relais de l'équipe UVE
 - de 9h00 du matin et jusqu'en fin d'après-midi.
- Elle encadre et propose des activités aux personnes retraitées
 - Le matin est plutôt réservé aux soins et aux activités sur le foyer
 - Soins corporels
 - Visites médicales et pharmacie
 - Participation aux tâches ménagères afin de conserver une identité sociale basée sur « l'utilité » et non sur « l'assistantat »
 - Ex. : Préparation du déjeuner (courses au marché, ...), entretenir leur logement, ...
 - L'après-midi est plutôt consacré aux activités
 - L'accent est mis sur la mobilisation des compétences acquises en vue de lutter contre le vieillissement et la déprise et prolonger l'autonomie
 - Les activités doivent favoriser l'intégration et s'appuyer sur le réseau associatif local et sur les partenaires

Les apports du dispositif

- Le dispositif a permis à 9 travailleurs d'ESAT de cesser leur activité professionnelle dans de bonnes conditions :
 - 3 usagers avaient plus de 60 ans et poursuivaient leur activité en Atelier Alterné DANS L'ATTENTE DE PLACE sur le secteur
 - Pas de changement de repères, pas de déstabilisation liée à un déménagement
 - Conservation des liens sociaux tissés au fil des ans
 - Les changements de rythme de vie et de centres d'intérêts ont été très bien acceptés

Les limites du dispositif

- Nous nous sommes fixé d'emblée la limite de la médicalisation
 - Les usagers ne doivent pas présenter de troubles moteurs sévères
 - Le projet n'est pas un FAM (foyer d'Accueil médicalisé)
- Le projet n'a pas vocation à répondre à tous les résidents
 - Il s'inscrit dans un panel de solutions variées
 - Ex. : Une convention de partenariat a été signée avec le CIAS du Cap-Sizun permettant l'accès des travailleurs au foyer logement de Pont-Croix.